

COMMUNE DE LOIRE-AUTHION	DM n°1 2019
Code INSEE	Commune de Loire-Authion

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-95 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 088.34 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 088.34 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	3 088.34 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	3 088.34 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 088.34 €	0.00 €	3 088.34 €
INVESTISSEMENT				
R-001-95 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10.25 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10.25 €
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	10.25 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	10.25 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-212 : Bâtiments scolaires	2 078 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 078 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-212 : Constructions	0.00 €	2 078 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 078 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 078 000.00 €	2 078 010.25 €	0.00 €	10.25 €
Total Général	3 098.59 €		3 098.59 €	



Convocation du 14 juin 2019
Affichage du 24 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
049-200057438-20190624-DCM-0702019-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes de Loire-Authion, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents : Gino BOISMORIN, Jean-Charles PRONO, Huguette MACE, Gabriel FREULON, Roger TCHATO, Marie-France RENO, Camille CHUPIN, Patrice BOUCHER, Laurence BROSSARD, Patrick CHARTIER, Sophie COUTANT, Michel COUVREUX, Carole DIARD, Géraldine GUILLAUT, Jacques LE GALLOUDEC, Sophie LEROY, Margot MANNI, Annick RICHARD, Didier ROUGER, Eric HERVÉ, Jean-Luc BOUVIER, Danièle BEILLARD, Marie-Hélène NICO, Colette HAMARD, Viviane RIVINOFF, Patrick VRIGNAUD, Sylvie GAILLARD, Bernard AUBIN, Mathieu MARCHAND, Chantal HOUSSAIS, Gérard LECROIX, Danielle LEPAGE, Brigitte FOREST, Chantal JONCHERAY, Joël AUZANNE, Roger DUPONT, Myriam JANET, Catherine MAUGIN, Bernadette MORFOISE, Fabrice BERNIER, Christine PEPION, Nadia LEBLANC, Myriam BERANGER, Gérard MOINEAU, Josiane LANDEAU, Isabelle MAILLET, Michelle BERNARD, Nicolas GORISSE, Isabelle BOUTIN, Christine DABIN, Pascal BOUCHER, Bernadette MASSE, Pascal BACHELIER, Christine DEUIL, Olivier ROBERT, Laurent SOURDEAU, Bernard PANNEFIEU, Isabelle RIPOCHE, Christophe PINEAU, Patrick MOREAU, Laurent ROUSSIASSE, Gaëtan COTTIER, Isabelle AZZOZI, Magali BRUNEAU, Ericka JEANNIERE

Absents excusés : Catherine ALBERT donne pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Carole DIARD, Alain BATAILLER, Jean-Paul BOURGEOIS donne pouvoir à Colette HAMARD, Charles CASTELAIN donne pouvoir à Christine DEUIL, Marie-Madeleine DA SILVA-BEAULIEU, Monique DESLANDES donne pouvoir à Bernard PANNEFIEU, Elisabeth DESSOMME donne pouvoir à Isabelle MAILLET, Claude GUILLET donne pouvoir à Jean-Luc BOUVIER, Caroline GUYOMARD, Alain HORNOY donne pouvoir à Patrick CHARTIER, André HOUET donne pouvoir à Huguette MACE, Yannis JADIN donne pouvoir à Gabriel FREULON, Grégoire JAUNEAULT donne pouvoir à Marie-Hélène NICO, Valérie JEANNEAU donne pouvoir à Isabelle RIPOCHE, Claude JOLY donne pouvoir à Chantal HOUSSAIS, Marie-Edith LAMBLIN-GILLE donne pouvoir à Marie-France RENO, Dominique LEBRUN, Martine MACHEFER donne pouvoir à Danielle LEPAGE, Christine MOISON donne pouvoir à Gérard MOINEAU, Arnold NEMETH donne pouvoir à Roger TCHATO, Bruno PICCIN donne pouvoir à Myriam JANET, Anne-Marie RAIMBAULT donne pouvoir à Michel COUVREUX, Christophe SANUDO donne pouvoir à Roger DUPONT, Emmanuelle TENAILLEAU

Absents : Cyril AUBRY, Olivier BIGEARD, Marie-France BOISSARD, Guillaume BOUHOURS, Loïc BOURIGAULT, Jean-Damien BRAULT, Françoise EON, Jean-Louis EZECHIEL, Roselyne FERRE, Véronique GONEL, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Catherine LECLERCQ, Hervé LUCAS, Sylvie MENJON, David MERCIER, Sébastien MORTREAU, Jacques PIGERE, Daniel RAULT, Peggy RETAILLEAU, Laurence ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Sophie LEROY

Nombre de conseillers en exercice : 111 / présents : 65 / votants : 85

N°2019-06-09 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint délégué aux finances, indique que cette décision modificative est nécessaire pour :

- Intégrer les résultats définitifs du SICALA AA (syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents Anjou Atlantique), suite à la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017 à hauteur d'un excédent total de 3 098,59 € (3 088.34 € en fonctionnement et 10.25 € en investissement).
- Permettre la prise en charge de dépenses sur des travaux à réaliser sur plusieurs exercices en virant des crédits du chapitre 21 au chapitre 23 à hauteur de 2 078 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 78 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2019 pour le budget principal de Loire-Authion comme suit :

- En section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Ch	Libellé	Besoin DM1	Ch	Libellé	Besoin DM1
022	Dépenses Imprévues	3 088,34			
			002	Résultat de fonctionnement reporté	3 088,34
TOTAL		3 088,34	TOTAL		3 088,34

- En section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Ch	Libellé	Besoin DM1	Ch	Libellé	Besoin DM1
21	Immobilisations corporelles	- 2 078 000,00			
23	Immobilisations en cours	2 078 000,00			
020	Dépenses imprévues	10,25			
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10,25
TOTAL		10,25	TOTAL		10,25

Fait et délibéré à Loire-Authion, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gino BOISMORIN

